

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Avenant n° 6 du 17 novembre 2020 à la délégation de gestion cadre du 28 juillet 2008 portant sur le transfert organique de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

NOR : INTJ2023948X

Entre :

Le ministre de l'intérieur, d'une part,

Et :

La ministre des armées, d'autre part,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu la délégation de gestion cadre du 28 juillet 2008 modifiée portant sur le transfert organique de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

L'annexe XXVII de la délégation de gestion du 28 juillet 2008 susvisée est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et au *Bulletin officiel* des armées.

Fait le 17 novembre 2020.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
*Le préfet, directeur-adjoint
du cabinet du ministre de l'intérieur,*
F.-X. LAUCH

La ministre des armées,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet civil et militaire,
M. BRIENS